Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Ruillé-Froidfont - Tome IV

Ruillé-Froidfont. — *Population :* 923 hab. en 1901 ; — 881 hab. en 1906.

La tour romane de l'église, massive et basse, est au côté sud du chœur. Les murs sont, aux angles, contreboutés de contreforts.

La cloche de 1715 qui est dans le clocher aux noms des seigneurs du Puy et du fondeur Trony, provient du clocher de Froidfont, où est toujours la seconde, plus petite, fondue le même jour.

Le 12 mars 1792, les paroissiens demandèrent à avoir un « temple et un culte catholique et romain, dont le ministre serait rétribué par eux ». Le directoire du district repousse cette pétition qui supposerait, dit-il, que la Constitution a altéré « les dogmes de notre sainte religion ».

N'était-ce point encore pour se faciliter secrètement l'exercice du culte que la municipalité se fit autoriser à garder la grange du presbytère « pour servir de temple de la raison et de salle des réunions municipales ? »

Les armoiries de M. de la Planche sont *fascé* et non *palé.* Cauvin dit : *d'argent à cinq burelles ondées de sable.*

Les *écoles* communales, primaire et maternelle, tenues par les Sœurs d'Evron, sont laïcisées par arrêté préfectoral du 1er sept. 1904.

René de la Planche de Ruillé rend aveu au seigneur de Saint-Christophe-du-Luat, pour des « terres et brosses sises sous le Vau, » 1486.

Le château actuel est entre deux pavillons inégaux, avec fronton central.

Le 9 mars 1793, mouvement insurrectionnel à l'occasion de la levée en masse. — Le 28 octobre 1793, un soldat républicain fut livré aux Vendéens qui le fusillèrent. Sulpice et Michel Doreau, soupçonnés de l'avoir arrêté, furent mis en prison le 21 février 1794. — Le 6 mai 1794, des Chouans, parmi lesquels Fr. Ménard, pillèrent les maisons du maire, de l'agent national et de deux officiers municipaux.

Le 24 juin 1794, fusillade entre la garde nationale et les Chouans sur les métairies des Mortiers et de la Pinsonnière. — 1er juillet, des Chouans en nombre, qui étaient venus se faire héberger au bourg, sont poursuivis par le détachement de Froidfont. — 30 juillet, dans un moment d'alerte, quatre hommes accourus à Froidfront pour demander du secours, et parmi eux l'intrus Monsallier, sont fusillés par le détachement, qui se sauva à l'arrivée des insurgés. Ceux-ci se replièrent à leur tour à l'arrivée des grenadiers de Longuefuye. Le 2 août suivant, le maire et un municipal assistaient à Château-Gontier. au jugement de 21 prisonniers, parmi lesquels quatre femmes, arrêtés sans cause et qui furent relâchés. Louis Jouin fut condamné à mort.

Les réquisitions des Chouans dans la commune commencent par cette déclaration de Coquereau :

« Je reconnais et certifie avoir pris et fait prendre les effets qui m'ont plu, appartenant à défunt honorable homme M. Trochon de Ville-prouvée, dont la soit disant république voulait avoir l'air de se porter héritière,

ayant avec l'aide de Dieu eu la force d'en munir mes soldats préférablement à tous ces scélérats. Je reconnais que ceux qui devaient prendre le parti de ce pauvre Monsieur ci-dessus nommé, ont paru très peiné d'une pareille opération, mais la force les a obligés à prendre le parti le plus modéré ; c'est ce qui me fait signer et arrêter ce 8 décembre 1794, l'an deuxième de Louis XVII. (Signé) Joseph-Just. Coquereau, commandant dans les armées catholique et royale, connues sous le nom de Chouans ; le dit Cocquereau est âgé de 26 ans, qui demande la religion, un roy, la paix ou la mort, et qui veut voir sa famille en liberté, où le pays est écrasé. »

Les autres réquisitions sont faites du 22 décembre 1794 au 26 juin 1795, par Lempereur, soldat de Coquereau, *Francœur,* capitaine, *Petit-Profit,* Lapierre, de la compagnie de Francœur, *Joli-Cœur,* Loisnard.

Au mois de septembre 1795, une affaire eut lieu entre un détachement qui venait de réquisitionner au château de la Barre et les Chouans qui se retirèrent après avoir épuisé leurs munitions (abbé Foucher).

Dans le second soulèvement, à partir du mois d'avril 1799, les insurgés sont chez eux à Ruillé : plus d'administration ; le 27 août, La Volvenne, avec 30 cavaliers, à la tête de 450 hommes, vient y loger, et se vante du succès remporté le même jour contre une colonne républicaine partie de Château-Gontier. ; les derniers jeunes gens partent à fin de septembre ; le bourg est de nouveau occupé par *Francœur,* Doreau, dit *César,* et autres chefs, 13, 15 décembre.

Enfin, la paix faite, 57 Chouans s'étaient rendus dans la commune, parmi lesquels : Alexis Loisnard, dit *Branchedor,* Fr. Blanchet, dit *Petit-Profit,* Taulnay, chefs.

Un prêtre réfractaire de la Grandière (Orne), fut pris chers Gerv. Bruneau, de la Cloutière, le 19 juin 1799.

L'*inventaire* de 1906 eut lieu le lundi 12 mars.